



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-397

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 janvier 2021, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro modifiant le Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2020-397 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7^e JOUR DE JANVIER 2021

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe